



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES

**Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

## **Les stages en pharmacies écopent**

**L’AQPP constate cet autre effet pervers des décisions ministérielles et invite ses membres à faire au mieux**

**Montréal, le 29 avril 2016** – Devant une situation difficile pour plusieurs pharmacies québécoises, l’Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) n’encourage pas ses membres à renoncer à accueillir des stagiaires en pharmacies. Elle constate toutefois la baisse des stages offerts en pharmacie, une autre conséquence découlant des récentes compressions gouvernementales dans la rémunération des pharmaciens et l’entêtement du ministre Barrette à ne pas respecter l’entente qu’il a signée en 2015.

En contrecoup des coupures gouvernementales en pharmacies, plusieurs pharmaciens propriétaires ont dû procéder à des réductions de personnel, ce qui a provoqué une surcharge de travail en laboratoire. Celle-ci entraîne inévitablement un manque de temps et de ressources pour accueillir adéquatement des stagiaires et pour leur offrir le suivi professionnel de qualité requis.

Si elle perdurait ou s’empirait, cette situation pourrait empêcher de nombreux étudiants en pharmacie de compléter leur cursus scolaire et ultimement d’obtenir leur droit de pratique dans les délais prévus.

« Bien que nous n’encourageons pas nos membres à refuser de demandes de stages, nous constatons les effets désastreux des politiques gouvernementales sur la capacité des pharmacies communautaires à accueillir des stagiaires de même qu’à servir adéquatement la population », déplore Jean Thiffault, président de l’AQPP.

### **Des conséquences bien réelles**

L’AQPP dénonce vivement l’attitude du ministre Barrette qui sous-estime les conséquences des compressions gouvernementales en comparant les difficultés qu’éprouvent les pharmaciens propriétaires à une simple campagne de relation publique. « En ponctionnant les pharmaciens, en reniant sa signature, le ministre fragilise les pharmacies communautaires. Les pertes d’emplois, la réduction des heures d’ouverture et les difficultés financières des pharmaciens sont bien réelles », poursuit Jean Thiffault.

Quant à l’accueil de stagiaires, chaque pharmacien propriétaire prend cette décision en fonction de sa capacité opérationnelle actuelle et de ses ressources.

## **Le non-respect de l'entente signée en septembre 2015**

En juin 2015, les pharmaciens ont été les seuls professionnels de la santé à accepter de contribuer à l'effort budgétaire du gouvernement en versant 400 M\$ sur trois ans, à même leurs honoraires. En guise de mesure de compensation, le ministre s'était alors engagé, par une entente signée, à dé plafonner pour une période de trois ans les allocations professionnelles.

Après avoir fréquemment affirmé dans les médias et à l'Assemblée nationale que l'entente était respectée, le ministre en a changé unilatéralement les modalités, ce qu'il a reconnu publiquement. Afin d'obtenir le respect de l'entente signée par le ministre en septembre 2015, les pharmaciens propriétaires comptent notamment sur l'avis de différend signifié au ministre et à la RAMQ, qui stipule que « l'AQPP et ses membres ont carrément été trompés ».

## **71 M\$ de manque à gagner**

L'AQPP estime que les nouvelles modalités, imposées par règlement il y a trois semaines et non prévues à l'entente, entraîneront un manque à gagner de 71 M\$ dans la période du 30 septembre 2015 et le 27 janvier 2017. Cet écart est d'autant plus préoccupant que le quart des pharmacies communautaires se trouve actuellement en situation économique précaire. L'AQPP évalue que 82 % des pharmaciens du Québec ne réussiront pas à compenser les ponctions versées durant cette période. L'AQPP estime également que le projet de loi 81 présenté par le ministre met carrément en péril la mesure de compensation.

## **À propos des allocations professionnelles**

L'AQPP rappelle que les pharmaciens ne sont pas attachés aux allocations professionnelles, puisqu'ils souhaitent d'abord être rémunérés à leur juste valeur pour leur expertise et les services pharmaceutiques qu'ils rendent. Toutefois, dans le modèle actuel et à court terme, ces allocations sont essentielles pour le maintien des pharmacies communautaires. Elles sont encadrées et doivent obligatoirement être investies à 100 % dans les services pharmaceutiques de proximité aux patients.

## **À propos de l'AQPP**

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 048 pharmaciens propriétaires des 1 866 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Source : Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Pierre-Yves Séguin, AQPP

[pyseguin@aqpp.qc.ca](mailto:pyseguin@aqpp.qc.ca)

514 254-0676 # 234 ou 514 358-2188

Jean-Michel Nahas, CASACOM

[jnahas@casacom.ca](mailto:jnahas@casacom.ca)

514 817-1185